

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui
et chez les Héritiers Doornik,
braires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *franco de port*.

PRIX DE L'ABONNEMENT
La Haye, le 6 Juin.
REVUE POLITIQUE.
La nouvelle de la prise de Peschiera par les troupes de Charles-Albert nous avons publiée hier d'après le *Frankfurter Journal*, n'est pas confirmée aujourd'hui; au contraire, des correspondances de Vérone et de Botzen, adressées à la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, nous apprennent qu'à l'arrivée d'une force imposante des corps d'armées de Radetsky et de Thurn, le successeur de Nugent, devant Peschiera, les Piémontais auraient levé le siège de cette place qui aurait pu être ainsi de nouveau approvisionnée. De quel côté est la vérité? le prochain courrier nous l'apprendra sans doute.

LA HAYE, LE 6 JUIN. REVUE POLITIQUE.

La nouvelle de la prise de Peschiera par les troupes de Charles-Albert nous avons publiée hier d'après le *Frankfurter Journal*, n'est pas confirmée aujourd'hui; au contraire, des correspondances de Vérone et de Botzen, adressées à la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, nous apprennent qu'à l'arrivée d'une force imposante des corps d'armées de Radetsky et de Thurn, le successeur de Nugent, devant Peschiera, les Piémontais auraient levé le siège de cette place qui aurait pu être ainsi de nouveau approvisionnée. De quel côté est la vérité? le prochain courrier nous l'apprendra sans doute.

L'assemblée nationale de Prusse a employé plusieurs séances en interpellations adressées au gouvernement. Dans la séance du 2 juin, sur la demande d'un des représentants au sujet de la situation des affaires dans le Schleswig, le ministre des affaires étrangères a répondu que les négociations continuent, et qu'on pouvait attendre à une prompt solution pacifique. En attendant, les journaux nous apprennent que les Danois ont pris possession d'Appenrade; peut-être qu'au moment où nous écrivons les hostilités ont recommencé.

On ne connaît pas encore le résultat des élections de Paris. Dans la journée de dimanche les électeurs ont mis peu d'empressement à venir déposer leur vote, mais le scrutin devait rester encore ouvert le lendemain, et l'on se rappelle qu'aux élections d'avril, c'est le second jour que le plus grand nombre des suffrages fut déposé.

Le refus fait par l'Assemblée nationale de livrer M. Louis Blanc à la justice paraît avoir jeté un grand désarroi dans les régions du pouvoir. La première conséquence a été, dit-on, la démission de M. Portalis, procureur général, et celle de M. Landrin, procureur de la république. Un désaccord survenu entre le président et les secrétaires de l'Assemblée au sujet du vote sur la question, a amené la démission de M. Lacrosse. Enfin, et toujours pour le même sujet, deux cartels, dit-on, ont été échangés entre des membres de l'Assemblée.

Ce n'est pas tout; le colère éclate dans les journaux de toutes les nuances. Les uns s'en prennent aux membres de l'Assemblée, les autres aux ministres et à la commission exécutive. Chaque jour il se fait un pas nouveau vers l'anarchie. Où est donc l'homme qui arrêtera cette dissolution? Quand se montrera-t-il? On a de grandes espérances en M. Thiers. Le désir de voir renaître la confiance, la résolution de défendre l'ordre contre toute espèce d'agression, ne diminuent pas dans la garde nationale.

L'affaire des ateliers nationaux semble s'éclaircir un peu. Par suite de comptes plus clairement établis, la population de ces ateliers n'est ni de 120,000 ni de 115,000, mais bien de 90,000. Le gouvernement se flatte d'en restituer, d'ici à peu de jours, 30,000 aux départements, en ne gardant à Paris que les ouvriers natifs de Paris; d'en occuper 10,000 à la construction des hautes nouvelles et 15,000 à des travaux d'utilité publique déjà étudiés. Reste 35,000. On se flatte que l'industrie privée pourra en reprendre 20 à 25,000; si les difficultés entre patrons et ouvriers sont résolues. Toutes ces espérances venant à se réaliser, les ateliers nationaux n'existeraient plus bientôt que dans l'histoire; ils disparaîtraient du budget et ne menaceraient plus la tranquillité de Paris. Mais que d'efforts il faut faire, et que de temps peut s'écouler!

L'attitude peu bienveillante de la Suisse pour la république française et ses complaisances pour l'Autriche, dans les questions relatives aux affaires d'Italie, ont surpris tout le monde. On ne s'attendait à rien de semblable de la part du parti qui gouverne, et de son chef, M. Ochsenbein. Cette conduite, cependant, est fort naturelle; M. Ochsenbein suit, depuis la révolution de février, la direction de l'Angleterre, comme il la suivait déjà avant cette révolution.

Dans la séance du 31 mai, le président de la diète helvétique a communiqué une missive du *Vorort* de la teneur suivante: Le chargé d'affaires de la Lombardie annonce qu'une légation franco-italienne, formée à Paris, se trouve en route pour la Lombardie. Il prie la diète de prendre des mesures pour empêcher le passage de cette légion qui n'inspire aucune confiance, et qui ne peut que nuire à la cause italienne au lieu de lui être utile.

Le 6 juin à La Haye, ainsi que nous l'avons annoncé, l'inauguration solennelle de la statue de Guillaume d'Orange, érigée aux frais de la nation par suite d'une souscription volontaire. Dès 11 heures du matin, la garde communale et des détachements des corps des diverses troupes en garnison en cette ville, étaient rangés sur le *Plein*, place où la statue est érigée; un demi-heure après, Son Exc. le ministre provisoire de l'intérieur, accompagné du secrétaire-général de ce département, du bourgmestre et une commission du conseil de la ville, se rendus sur le lieu de l'inauguration.

À midi, le Roi est arrivé à cheval, accompagné de LL. AA. RR. les Princes Frédéric et Henri des Pays-Bas, et suivi d'un brillant état-major. Après que S. M. eut pris place dans la tribune préparée pour cette cérémonie, la statue de l'immortel fondateur de l'indépendance de la Néerlande fut découverte et saluée par des acclamations de la foule enthousiaste; au même moment la musique militaire exécuta les airs nationaux.

Après ce premier mouvement de l'enthousiasme public, le Roi adressa au Roi un brillant discours dans lequel Son Excellence l'interprète des sentiments de la nation. Le discours fut une chaleureuse péroraison, a terminé son discours par les paroles suivantes: Sire, la route que Votre Majesté a si heureusement parcourue dans laquelle elle est si glorieusement entrée. Comme Guillaume premier, soyez calme et intrépide au

milieu des tourmentes politiques. La fidélité inébranlable de ce peuple sage et vertueux, qui honore et respecte Votre Majesté, sera votre appui, et son amour, que rien ne peut altérer, votre récompense.

On n'érige pas encore en l'honneur de Votre Majesté de statue de marbre ou de bronze; mais il en est une qui a sa base dans nos cœurs et qui se transmettra à nos enfants et à nos arrière-neveux; c'est le monument d'éternelle reconnaissance, qui survit à tous les siècles et résiste à la fureur de toutes les tempêtes.

Le Roi, vivement touché de cette allocution du ministre faite au nom du pays, a témoigné toute sa reconnaissance des sentiments qui venaient de lui être exprimés et en a rappelé cette ancienne devise de nos pères: *l'Union fait la force*.

S. M. s'est ensuite rendue au pied de la statue, en a examiné avec intérêt les bas-reliefs qui ornent le piédestal, et a témoigné à différentes reprises sa satisfaction au statuaire Royer et à MM. van Vlissingen, qui ont été chargés de l'exécution de ce monument.

Le Roi est retourné à son palais, au milieu des acclamations de la foule.

Un temps magnifique a favorisé cette fête nationale qui avait attiré à La Haye un grand nombre d'étrangers.

Hier, à six heures et demie S. M. la Reine, accompagnée de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas, est venue examiner la statue.

Ce matin le conseil d'Etat a tenu une séance sous la présidence du Roi, et immédiatement après le conseil des ministres s'est assemblé.

Le Roi, par arrêté du 3 de ce mois, a accordé à M. L. R. Gevaerts, démission honorable de ses fonctions de gouverneur *ad interim* de la province de la Hollande-Méridionale, en le remerciant des importants services qu'il a rendus dans ces fonctions.

Nous avons déjà annoncé que c'est M. le comte de Byland qui remplace M. Gevaerts.

Le ministre *ad interim* M. Luzac est en pleine convalescence, et tout fait espérer qu'il pourra bientôt reprendre ses travaux au ministère.

Le ministre des finances *ad interim* a fait publier un avis pour informer le public qu'il recevra tous les jeudis, à midi, au local du département des finances, les personnes qui désirent lui parler d'affaires concernant son ministère.

Nous empruntons à l'*Amsterdamsche Courant* les données suivantes sur l'assemblée des créanciers de la maison A. Schaafhausen de Cologne.

Aujourd'hui, 3 juin, a eu lieu dans le local du Casino, l'assemblée de tous les créanciers de la maison Schaafhausen. Le conseiller de justice, M. Esser, a fait un exposé de la situation succinct mais d'une grande clarté. Il en résulte que le bilan établi par la commission peut être accepté en toute confiance. M. Esser a ensuite fait ressortir tout ce qu'une déclaration de faillite pourrait avoir de désavantageux pour les créanciers, et a conclu à engager ceux-ci à accepter les arrangements offerts, qui sont susceptibles de changements dans le cas qu'ils ne paraissent pas satisfaisants à tout le monde.

M. Weyll a ensuite pris la parole, et a dit que, s'il a bien compris les intentions des créanciers, il n'y en pas, ou fort peu, qui consentissent à une déclaration de faillite; il pense qu'au contraire tous accepteraient les propositions qui leur ont été faites; et séance tenante tous les créanciers présents ont signé une déclaration dans ce sens.

On a nommé une nouvelle commission chargée d'apporter les changements nécessaires au contrat d'arrangement qui sera obligatoire pour ceux seulement qui ont signé la déclaration mentionnée. On est généralement d'avis que de cette manière la maison Schaafhausen pourra poursuivre ses affaires.

Une correspondance de Paris adressée à la *Gazette Universelle d'Augsbourg* mande que M. de Lamartine vient d'envoyer à Vienne une personne chargée d'une mission secrète qui se rattacherait aux événements de l'Italie.

Une adresse avait été envoyée par des habitants de Magdebourg à M. de Lamartine, à la suite de l'événement du 15 mai. Voici la réponse que M. de Lamartine a fait parvenir aux habitants de Magdebourg:

Habitants de Magdebourg!
Dès le premier jour de la révolution, la France a proclamé son respect pour les nationalités et son désir d'alliance intime avec l'Allemagne. Ce Rhin, tant de fois traversé par les conquérants ou par les guerriers des deux pays, ne le sera plus désormais que par les vœux sympathiques, par le commerce, par la civilisation des deux peuples.

L'adresse que vous voulez me faire parvenir pour me féliciter personnellement d'avoir marché le 15 contre les anarchistes en est une preuve de plus. Je la conserverai comme une médaille frappée au coin du génie libéral et profondément sensé de l'Allemagne. Il n'y a pas un citoyen de Paris qui n'ait mérité aussi bien que moi cette adresse. Mon nom n'a que la gloire de les avoir personnifiés, et c'est à ce titre seulement que j'ose recevoir vos éloges pour les reporter tous à mes concitoyens.

Recevez, habitants de Magdebourg, l'expression de ma reconnaissance et de mon respect.
Paris, 25 mai. LAMARTINE.

Lettre de Pie IX à S. M. l'empereur d'Autriche.

Ce fut un usage perpétuel que du haut de ce Saint-Siège une parole de paix fût prononcée au milieu des guerres qui ensanglantent la terre chrétienne, et, dans notre allocution du 29 avril, quand nous avons dit que notre cœur paternel a horreur de déclarer la guerre, nous avons expressément énoncé notre ardent désir de contribuer à la paix. Qu'il ne déplaie donc point à Votre Majesté que nous nous adressions à sa piété et à sa religion, l'exhortant avec un paternel amour à retirer ses armes d'une guerre qui, sans pouvoir reconquérir à l'empire les esprits des Lombards et des Vénitiens, entraîne après elle la funeste suite de calamités qui accom-

pagent toutes les guerres, et qu'assurément Votre Majesté abhorre et déteste. Qu'il ne déplaie pas à la généreuse nation allemande que nous l'invitions à déposer les armes et à convertir en utiles relations de voisinage amical, une domination qui ne serait ni noble, ni heureuse, puisqu'elle reposerait uniquement sur le fer.

Ainsi nous avons confiance qu'une nation honorablement fière de sa propre nationalité n'attachera pas son honneur à de sanguinaires tentatives contre la nation italienne. Elle le mettra plutôt à reconnaître noblement l'Italie pour sœur, comme toutes deux sont nos filles souverainement chères à notre cœur, chacune se tenant satisfaite de vivre dans ses confins naturels, avec une conduite honorable et avec la bénédiction de Dieu.

Nous prions cependant l'auteur de tout bien et Celui qui donne toute lumière, d'inspirer à Votre Majesté de saints conseils, pendant que du fond du cœur nous donnons à Votre Majesté, à Sa Majesté l'impératrice et à la famille impériale la bénédiction apostolique. P. IX, pape.

Le Saint-Siège attache une telle importance à ce qu'on ne puisse pas se méprendre sur la valeur et la portée de la lettre de Mgr. Luquet, qui a donné lieu à tant de commentaires, qu'après les explications données par deux fois dans la *Gazette officielle de Rome*, une déclaration encore plus nette et plus explicite a paru nécessaire. Elle est formulée en ces termes dans la *Gazette officielle de Rome* du 23 mai:

« Conformément à ce qui a été déjà remarqué dans cette feuille, et attendu les nombreux commentaires qu'on fait chaque jour sur une Note que l'envoyé pontifical extraordinaire délégué apostolique en Suisse, Mgr. Luquet, a adressée, le 19 avril dernier, au directoire fédéral de Berne, nous devons ajouter ici que cette note doit être considérée comme une simple manifestation des idées particulières de ce prélat, et non comme lui ayant été dictée par les instructions spéciales du Saint-Père. A ce propos, nous sommes autorisés à déclarer de nouveau que Sa Sainteté, en traitant les affaires relatives à la religion, en procurant leur solution, en cherchant à y pourvoir selon la diversité des circonstances, ne s'éloignera jamais, on peut en être certain, des maximes constantes du Siège apostolique. »

Nouvelles de Belgique.

Dépêche télégraphique adressée au *Journal du Commerce d'Anvers*.

BRUXELLES, 5 JUIN, 1 HEURE. — Quelques tentatives de désordre ont eu lieu ce matin à Bruxelles; les ouvriers employés aux chantiers de terrassement à la porte de Flandres se sont mis en grève et ont voulu forcer les ouvriers des fabriques à se joindre à eux. La force armée a dû intervenir. Les rassemblements ont été dispersés par des charges de gendarmes, une douzaine de perturbateurs ont été arrêtés.

L'ordre est rétabli, les troupes sont consignées.

Nous trouvons dans l'*Observateur belge* une autre version de ce fait:

Ce matin, à 7 heures, des désordres ont eu lieu parmi les ouvriers employés au nouvel hypocauste que l'État est en train d'établir au faubourg de Molenbeek-Saint-Jean. Quelques mutins en état d'ivresse ont voulu empêcher les ouvriers de continuer leurs travaux, et y ont réussi en partie. La gendarmerie, arrivée immédiatement sur les lieux, a arrêté huit de ces individus. Au moment où on les emmenait, une grêle de pierres est tombée sur les gendarmes, qui ont été obligés de faire usage de leurs armes. Un ouvrier a été blessé d'un coup de feu. Pour empêcher les perturbateurs d'entrer en ville, on a été obligé de fermer la porte d'Anderlecht.

Les autorités judiciaires se sont transportées immédiatement sur les lieux pour faire une enquête. M. le procureur du roi, le commandant de place, le commissaire en chef de police et plusieurs autres commissaires de police s'y sont rendus.

Les huit perturbateurs arrêtés ont été conduits devant le juge d'instruction.

Nouvelles d'Italie.

BOTZEN, 30 MAI. Des lettres particulières reçues aujourd'hui par la poste, confirment ce qui nous avait déjà été communiqué par des voyageurs. L'armée autrichienne partie de Vérone a fait le 27 un mouvement en avant, a chassé les Piémontais de leurs retranchements près de Villafranca, Sommacampagna, Pastrengo, etc., et les a forcés à se porter au-delà du Mincio.

Le siège de Peschiera, forteresse qui était journellement bombardée, est maintenant levé; notre armée, pleine de joie de pouvoir enfin attaquer l'ennemi, va pouvoir offrir au traître Charles-Albert une bataille décisive. L'aile gauche des Piémontais pourra se trouver, dans une position bien difficile, étant exposée à se voir cernée en partie entre le lac de Garda et l'Adige. Les frontières du Tyrol sont fort bien gardées depuis l'Adige jusqu'à la Chiese, et, selon toutes les probabilités, ces troupes feront un mouvement contre la province de Brescia pour appuyer l'armée. Le feldmaréchal-lieutenant de Welden s'est avancé depuis quelques jours avec 8,000 hommes jusqu'à Conegliano. (*Gazette Universelle d'Augsbourg*.)

Extrait d'une lettre de Vérone du 30 mai, adressée à la *Gazette universelle d'Augsbourg*.

Le corps d'armée du comte Thurn a fait le 24 sa jonction avec celui du maréchal Radetzky qui avait déjà reçu de nouveaux renforts. Dès lors on résolut immédiatement de livrer une bataille à l'ennemi qui se trouvait depuis le 6 derrière ses retranchements sans donner signe de vie. Le combat devait avoir lieu en pleine campagne, ce qui ne paraît guère convenir à l'armée de Charles-Albert.

Nos troupes se portèrent dans différentes directions la nuit du 27 au 28; leur force était de 50,000 hommes, sans compter les onze bataillons qui se trouvent ici en garnison. La principale force fut dirigée vers Peschiera. Cette forteresse avait été tant de fois bombardée et en partie détruite, qu'elle n'aurait guère pu résister encore que quelques jours. Maintenant le siège est levé et la ville est de nouveau approvisionnée.

Milan a été pendant quelques heures le théâtre de scènes tumultueuses qui se sont passées dans de moindres proportions, les journées de Paris du 17 mars, du 16 avril et du 15 mai. Les registres ouverts dans toutes les paroisses de la Lombardie constatent, comme nous l'avons dit, une immense majorité en faveur de la réunion immédiate au Piémont, le parti dé-

... dont le résultat, prévu cependant, blâmes toutes les idées et rejette tous les projets, avait organisé une démonstration qui fut jugée de nature non pas à changer la détermination du pays, mais du moins à en atténuer les conséquences.

Dans la journée du 27 mai, les murs furent couverts de pétitions où le peuple était invité à se réunir le 29 sur la place Saint-Fidèle, pour, de là, aller interroger le gouvernement sur les destinées futures du pays, et savoir à quelles conditions se ferait la réunion de la Lombardie au Piémont.

Cette espèce de proclamation, intitulée *Acte indispensable avant la réunion au Piémont*, était conçue en ces termes :

« La réunion au Piémont a été votée par une grande partie des Lombards. Mais, quand et comment s'accomplira ce vote ? Qui prononcera et en quelle forme se prononcera l'incorporation de la Lombardie au royaume voisin ? Mais, surtout, quelle sera alors la condition légale des autres pays ? Aurons-nous un roi avant d'avoir la constitution ? Et quel serait donc ce roi, ni absolu, ni constitutionnel ? Et où trouverons-nous force et garantie pour la future constitution ? Aurons-nous, comme Plaisance une constitution, des lois et un ministère piémontais ? Aurons-nous, comme Plaisance, des députés à la chambre de Turin ? Enfin, quelle sera la condition légale de notre pays jusqu'à la mise en pratique de la constitution du nouveau royaume subalpin ? »

Il doit être évident pour chacun de nous qu'on ne nous enlèvera par surprise aucune des libertés que nous avons conquises par notre sang sur les barricades.

C'est, par conséquent, le devoir de tout bon citoyen, surtout de ceux qui font partie de la garde nationale, de se réunir sur la place Saint-Fidèle le 29 mai à midi, pour obtenir du gouvernement la promesse formelle qu'aucun décret pas la main sur nos destinées, sans nous faire connaître d'avance la condition transitoire d'où dépendra en dernière analyse, la condition définitive. »

Le gouvernement répondit le jour même à cette provocation, par une proclamation, où, après avoir dit que la défiance et l'impatience qui se manifeste dans le pays, prouve la maturité, le progrès de son éducation politique, et combien il est digne de la liberté, il ajoute :

« Le gouvernement ne veut en aucune manière préjuger la libre manifestation des vœux du pays, qui seront connus ayant peu. Mais dans la prévision qu'il se prononcera pour la fusion immédiate avec les Etats sardes, il s'est déjà occupé, avec le concours des citoyens les plus respectables, de rechercher les moyens les plus propres à assurer toutes les garanties de liberté pendant le temps à courir entre l'acte de fusion et la réunion de l'Assemblée constituante. Et qui peut douter que parmi les garanties, acclimées du sang de nos martyrs et de tous les combattants pour la sainte cause de l'indépendance, ne soit comprise la libre manifestation de la pensée ? Le doute seul que cet héroïque pays puisse être privé de sa franchise est une insulte à l'histoire. »

« Tranquillisez-vous donc, citoyens, et préparez-vous à donner à l'Europe qui vous regarde, le spectacle sublime d'un peuple qui, au milieu des commotions de la guerre, attend l'organisation de son existence et les fruits de son droit et confiant dans le triomphe de la sainte cause. »

Loi de tranquilliser les esprits, cette proclamation hâtée fit éclater immédiatement, en partie du moins, la manifestation projetée pour le 29. Le 28 au matin, une foule peu considérable, à ce qu'il paraît, se présenta devant le palais du gouvernement provisoire, demandant qu'avant la réunion au Piémont il fut publié un décret qui garantit : 1° l'inviolabilité de la garde nationale avec son organisation actuelle ; 2° la liberté de la presse ; 3° le droit d'association ; 4° l'immuabilité de l'électorat.

Le président du gouvernement promit à la foule de s'occuper de sa demande et de lui faire connaître sa décision par la voie des journaux. A ce moment arrivèrent plusieurs gardes nationaux sans armes, qui obtinrent du gouvernement la promesse que le décret serait publié le soir même. L'organe de leur députation était M. Luigi Romano, rédacteur des journaux *le Figaro* et *le Republicain*.

Le gouvernement a tenu parole ; mais dans sa proclamation il annonce que les garanties qu'on lui demandait et qu'il accorde ne seront valables que jusqu'à la réunion de l'assemblée constituante. Voici cette proclamation, qui ne manque ni de dignité ni de courage.

« Hier, le gouvernement mettait sous la tutelle de sa dignité la promesse de la conservation des franchises qui sont la conquête de notre glorieuse révolution. Il espérait que ses paroles seraient comprises et crues par tout le monde, et il ne pensait pas trop exiger de ses concitoyens en leur demandant de s'en rapporter à sa bonne foi. La démonstration inopinée qui a eu lieu aujourd'hui ne lui ôte pas cette assurance. Il sait que ceux qui, en petit nombre, se sont donnés comme les représentants du peuple, sont désavoués par le peuple ; il sait que le peuple déplore ces démonstrations tumultueuses, dont notre ennemi seul peut se réjouir et profiter. Cependant, non pour satisfaire à des exigences inopportunes, mais pour rassurer les citoyens et donner une nouvelle et solennelle preuve de sa loyauté, »

« La Lombardie jouit des franchises suivantes :

1° Les franchises accordées au peuple lombard dans la forme et l'étendue actuelles, de telle sorte que l'Assemblée constituante vienne régler les détails de son organisation. »

Par conséquent la loi par laquelle l'Assemblée constituante sera convoquée aura pour base le suffrage universel.

Le gouvernement provisoire de la Lombardie met ces déclarations sous la sauvegarde de sa dignité et du patriotisme de la garde nationale.

Milan, 28 mai 1848.

Le lendemain, le peuple se réunissait fixé pour la grande réunion. La forme de la proclamation, la veille, avait vivement blessé le chef du parti démocratique, et on s'aperçut à l'attitude de la foule inspirée par les meneurs. Les étudiants se placèrent à la tête du rassemblement qui se porta devant le palais du gouvernement provisoire, demandant à grands cris que la rédaction du décret fût changée, comme insultante pour le peuple. Le gouvernement ne répondit pas à ces clamours, les émeutiers envahirent le palais, et sommèrent les membres du gouvernement de les suivre sur la place. Alors le président parut au balcon, et annonce que le gouvernement donne sa démission en masse. Non ! non ! lui crie-t-on de tous les côtés. M. Casati répond d'une voix émue que le gouvernement restera à son poste, mais uniquement parce qu'il pense que le peuple lui conserve une entière confiance. Il ajoute qu'on peut être sûr qu'il ne sera jamais atteint à aucune garantie.

« A ce moment les boutiques se fermaient, la garde nationale courait aux armes, et les mobiles qui allaient pour rejoindre l'armée, se répandaient dans Milan. Les agents de la garde nationale s'étaient distribués dans les noms des membres d'un nouveau gouvernement provisoire. Les noms de MM. Carrara, Cattaneo, Urbino, Bresciani, Romani, Anselmi, Litta, Urbino, l'un des membres du gouvernement, à tous les instants, le rôle joué par Hubert le 15 mai. C'est lui le premier qui a dit que le gouvernement provisoire, et qui, du haut du balcon, proclama la démission du gouvernement. Mais le lendemain, le 29 mai, à 3 heures, la garde nationale, excitée par les acclamations de l'immense

majorité de la population, avait rétabli l'ordre, et le gouvernement provisoire était salué par les applaudissements les plus enthousiastes.

La garde nationale des environs de Milan a envoyé son adhésion au gouvernement. Urbino a été arrêté. Les autres conspirateurs se cachent. La plus grande tranquillité régnait à Milan le 29 au soir.

Nouvelles d'Allemagne.

BERLIN, 5 JUIN. — Le roi a communiqué au ministère la détermination suivante de S. A. R. le prince de Prusse, en l'autorisant à y donner toute publicité :

« J'annonce à Votre Majesté que, conformément à l'ordre qu'elle m'a donné, j'ai quitté Londres et me trouve en ce moment sur le continent. Je regarde ce moment comme le plus convenable pour exprimer de nouveau les sentiments dont Votre Majesté a déjà connaissance, et que je rapporte avec moi sur le sol de la patrie. Je me livre à l'espoir que les institutions libres pour la consolidation desquelles Votre Majesté vient de convoquer les représentants de la nation, pourront se développer de plus en plus pour le salut de la Prusse. Je consacrerai tous mes efforts à coopérer fidèlement à ce développement et j'ai hâte de voir arriver le moment où je pourrai reconnaître la constitution que Votre Majesté, de commun accord avec son peuple, s'occupe en ce moment d'élaborer. »

BRUXELLES, 30 mai 1848. PRINCE DE PRUSSE.

KÖNIGSBERG, 29 mai. — L'ordre a été transmis à Graudenz de mettre la forteresse en état de défense. A l'extrême frontière meridionale de la province de la Prusse occidentale, il y a encore quelques bandes d'insurgés dans les forêts entre le royaume de Pologne et le grand-duché de Posen, de sorte qu'on a dû y envoyer des troupes de Thorn. L'officier russe qui commande à Stuzewo a déclaré que les Cosaques et les autres troupes sous ses ordres étaient prêts à se retirer devant les Prussiens, si ceux-ci voulaient passer la frontière pour berner les insurgés. Reste à savoir s'ils feront usage de cette permission.

(Gaz. de Spener.)

— On écrit de Hanovre, 29 mai :

Notre ville a été le théâtre de déplorables excès, commis par un rassemblement de la classe ouvrière. Celle-ci voulait obtenir des ministres la maintien dans la nouvelle loi de l'ancien paragraphe qui permettrait aux ouvriers de débiter dans leurs boutiques des objets non fabriqués par eux. A cet effet, une députation a été envoyée au ministre Struve. Il l'a reçue avec empressement, mais en déclarant qu'il ne dépendait pas de lui d'annuler une résolution de la seconde chambre, et que ce n'était pas la première chambre qui eût ce pouvoir. La députation insista pour que M. Struve l'accompagnât dans ce but chez le comte Benninggen, membre de la première chambre. M. Struve céda au vœu de la députation et se mit avec elle à la tête de la foule qui se rendit à l'hôtel du comte de Benninggen. Il paraît que celui-ci ne s'est pas montré fort empressé de se conformer aux exigences de la multitude, car la députation lui ayant fait remarquer l'attitude menaçante de la foule rassemblée devant son hôtel, il répondit avec une mâle fermeté, que de pareilles démonstrations ne l'effrayaient pas, et que même le danger le plus imminent pour sa personne ne lui arracherait pas des promesses qu'il jugerait ne pas devoir faire.

Il paraît que pendant ce temps la foule, qui depuis s'était grossie, devint impatiente. Quelques vitres cassées par hasard au rez-de-chaussée de l'hôtel du comte de Benninggen furent le signal d'une grêle de pierres qu'en fit pleuvoir sur la maison du bourgeois de la ville, qui avait décliné à la foule par son vote défavorable à la classe ouvrière. Le rappel fut battu, la garde civique occupa aussitôt les points les plus menacés, en chassa les perturbateurs et parvint à rétablir l'ordre vers minuit. Malheureusement plusieurs gardes nationaux furent blessés et quelques-uns furent atteints de coups de pierres.

La Gazette de Hanovre, à laquelle nous empruntons ces détails, ajoute qu'elle reviendra demain sur ces déplorables excès, pour expliquer ce qu'il y a encore d'obscur dans cette démonstration populaire.

HANNOVER, 31 mai, 11 heures du soir. — Malheureusement, la tranquillité publique a été troublée de nouveau ce soir au point qu'on a dû faire battre le rappel et appeler la garde civique sous les armes. Grâce à l'attitude à la fois ferme et modérée de celle-ci, il n'y a pas eu jusqu'à ce moment de violences à déplorer et il y a lieu d'espérer que la nuit se passera tranquillement.

(Gaz. de West.)

— L'empereur d'Autriche a accordé au comte Hoyos, sur la demande qu'il en avait faite, démission de ses fonctions de commandant supérieur de la garde nationale de Vienne.

— On écrit de Trieste, 30 mai : « La flotte ennemie avait jeté hier l'ancre à trois milles de Cittanova. Une de ses chaloupes est venue pour prendre des provisions, mais l'autorité du service sanitaire s'y est opposée. »

60^e SEANCE DE LA DIETE GERMANIQUE, TENUE LE 2 JUIN 1848.

Une pétition des députés du grand-duché de Luxembourg, demandant que la défense, faite à la date du 9 mars par la diète, d'exporter des chevaux hors des pays de la confédération, fût maintenue, a paru être la répétition d'une demande semblable faite antérieurement par la régence de Luxembourg et refusée par la diète ; néanmoins ladite pétition a été renvoyée au comité militaire.

L'envoyé d'Autriche a annoncé, par suite d'une invitation du comité des 50, que son gouvernement s'était mis en rapport avec l'administration du Lloyd autrichien pour l'achat d'un certain nombre de steamers, mais qu'il n'avait pu obtenir de résultats satisfaisants.

L'envoyé de Bade a communiqué le résultat de l'enquête faite d'après un avis du comité des 50, relativement à une prétendue insulte dont le pavillon allemand aurait été l'objet en Suisse ; il ressort des explications de l'envoyé de Bade, que ce n'est qu'un démêlé insignifiant au sujet d'une petite embarcation, qui avait fait naître le bruit que le pavillon allemand avait été insulté. L'envoyé de Luxembourg a également donné des explications satisfaisantes relativement à la défense faite par le gouvernement de la Belgique d'arborer le drapeau allemand à Liégeois.

Pendant que les troupes fédérales évacuent le Schleswig septentrional et que les Danois se sont déjà avancés jusqu'à Hadersleben, le bruit court que le Danemarck a accepté l'armistice sur la base des conditions proposées par la Russie et par l'Angleterre, et qu'il n'y a plus qu'à régler les dernières stipulations. Cette nouvelle a été rapportée, dit-on, par M. Browne, secrétaire de la mission britannique de Copenhague, et elle n'est pas en contradiction avec les rapports les plus récents de Copenhague.

On lit dans une correspondance adressée de Copenhague, 29 mai, à la Børsenhalle :

L'ordre envoyé au général de Wrangel, de suspendre la contribution imposée au Jutland, a produit à Copenhague une impression très favorable, et a augmenté la probabilité d'une prompt ratification de l'armistice. L'empereur de Russie a offert sa médiation, qui a été acceptée, et tout fait espérer que la question danoise sera bientôt arrangée. Personne ne croit ici à une condamnation de fait des navires capturés. Dans une séance tenue le

28, le conseil d'état a été informé que l'Angleterre et la Russie sont tombées d'accord sur les propositions à faire dans la question du Schleswig.

Si nous en croyons des nouvelles reçues du Schleswig en date de Flensburg, en date du 1^{er} juin, les Allemands auraient fait 130 prisonniers danois, parmi lesquels sept officiers. Apenrade et Hadersleben sont occupés par les Danois. Beaucoup de familles allemandes quittent ces villes.

Assemblée nationale de Prusse.

BERLIN, 5 JUIN. — Après l'adoption du procès-verbal de la chambre, interprétant un vote antérieur, décidé que le règlement sera dressé dans les sections et non par une commission spéciale.

M. Temme, procureur-général et député de Berlin. (Le membre monte à la tribune en s'appuyant sur une canne ; il boite par suite d'une blessure reçue hier à l'arsenal.) Messieurs, on a dit hier dans cette enceinte, que j'avais été blessé dans une émeute. Il faut savoir qu'il existe à Berlin une société de magistrats et de fonctionnaires publics qui se sont donné la mission de maintenir l'ordre et de réprimer au besoin l'anarchie par la voie de la conciliation. Hier, j'étais à mon poste. Je fus blessé en remplissant mes devoirs de membre de cette société et non en me présentant comme député.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. de Berg au ministre de l'intérieur.

M. de Berg, ecclésiastique de Jülich. On a dit avec raison que l'anarchie ne régnait plus sur les bords du Rhin. Cependant il y a dans les esprits une certaine incertitude sur les moyens propres à faire respecter les lois dont l'exécution est confiée au gouvernement. On s'attendait dans les provinces rhénanes à voir rétablir une ancienne loi, d'après laquelle la commune est responsable des dommages causés à ses membres par des émeutes qui auraient éclaté dans son sein. On espérait aussi que le pouvoir exécutif ne serait remis entre les mains ni de la police ni de l'armée, mais dans celles des autorités judiciaires. Je demande au gouvernement s'il se propose de présenter un projet de loi propre à satisfaire aux vœux dont je viens de me faire l'organe.

M. d'Arminwald, ministre de l'intérieur. Une commission du conseil d'état s'occupe d'une loi ayant cet objet. En l'absence de l'Assemblée nationale, tout ce que le ministère a pu faire, c'était de donner du travail aux ouvriers et de fortifier la police de manière à ce qu'elle ne pût agir de concert avec la bourgeoisie. Il a favorisé la formation de gardes bourgeoises en laissant toute latitude à la liberté communale. Au reste, le gouvernement présentera une nouvelle loi communale et une loi organique sur la garde bourgeoise.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Jung au ministre des affaires étrangères.

M. Jung. Il résulte d'une proclamation du général de Pfuel, qui depuis le 22 mai, les individus qui auraient passé la frontière russe pour se réfugier dans le duché de Posen, seraient livrés aux autorités moscovites. On apprend d'autre part, que des passeports délivrés en Prusse ne sont pas respectés par la Russie. Je demande à M. le ministre si des démarches sont faites pour faire dénoncer le traité en vertu duquel de pareilles extraditions pourraient avoir lieu.

M. le baron d'Arnim, ministre des affaires étrangères. L'honorable préopinante rend ma tâche facile. Le traité dont il s'agit date de 1842. Bien loin de servir pour des crimes politiques, ainsi que M. Jung le dit hier, il exclut formellement toute catégorie de crimes. Le traité comprend 1^o l'extradition des déserteurs ; 2^o des réfractaires ; 3^o des criminels non politiques ; 4^o des vagabonds. Il défend encore la violation des frontières. Sous ce rapport il a porté les meilleurs fruits, puisque aucune irruption des Cosaques sur le territoire prussien n'a eu lieu depuis 1844.

M. Rheveld, doyen de Lohau. Je voudrais adresser une demande à M. le ministre des finances. Nous avons appris par les journaux que la Seehandlung se propose de faire des achats de laine et d'acquiescer des valeurs des manufactures de la région de la Baltique. Les propriétaires de ces manufactures ont le droit de demander à M. le ministre s'il est vrai que l'on allait favoriser à ce point les vendeurs (Rires). Messieurs, je ne m'explique pas ces accès de gaieté. Ce sont mes propres commentants qui m'ont chargé d'adresser cette interpellation.

M. Hansemann, ministre des finances. Non-seulement les commentants de l'honorable membre, mais d'autres fabricants de drap m'ont adressé la même question, ce qui prouve que l'on ne comprend pas toujours ses propres intérêts. La Seehandlung est une institution de crédit que je n'ai pas créée. Je crois qu'il n'est pas bon que l'Etat fasse le commerce et qu'il s'occupe de l'industrie pour son propre compte. Le commerce des particuliers doit se développer sans concurrence avec l'Etat. Mais les achats de la Seehandlung ne peuvent être prohibés, que dans un moment, si les particuliers ont des achats de laine notamment, il y a des circonstances qui peuvent être exceptées. Au reste, la concurrence ne sera pas plus considérable dans cette branche du commerce que dans toutes les autres.

On nous reproche d'écarter les effets de commerce de maisons anglaises. Messieurs, quant à moi je crois pas que nous ayons tort de faire venir chez nous l'argent de l'Angleterre. Je voudrais nous voir assaillis par les guinées britanniques, mais tout l'argent qui est allé en Angleterre par les s'y cache et ne revient point. L'agriculteur doit vendre ses produits et à cet effet il a besoin de avances. De pareilles mesures ne nous ont que profiter et nous mettraient en état de gêner les marchands. Je crois donc mieux comprendre les intérêts des pétitionnaires que ceux mêmes.

M. Fretzdorf, de Stettin, dans une interpellation sur les affaires de Schleswig, adressée au ministre des affaires étrangères, demande que le marche le gouvernement compte suivre pour faire lever le blocus des ports de la Baltique en même temps que l'embargo mis sur les vaisseaux prussiens, quelles ouvertures on a faites à la confédération, enfin s'il y a lieu d'espérer l'abolition prochaine du Sundeborg. M. Fretzdorf interpellé a dit le ministre sur l'exécution du Sundeborg par les troupes prussiennes et la non-exécution des mesures prises par les autres puissances.

M. le baron d'Arnim, ministre des affaires étrangères. Il m'est permis d'exprimer l'espérance que la difficulté touche à son terme. La médiation de l'Angleterre se poursuit avec vigueur. C'est pour la faciliter que les troupes se sont retirées. Personne ne pourra croire qu'elles aient été retirées. Depuis quelques semaines elles n'avaient pas tenu l'ennemi de motifs stratégiques faisant désirer une plus grande concentration. Le succès aussi approche de sa fin. La chambre comprendra que je ne puis parler pour le moment de plus grands détails. Ennemis naturels des secrets militaires, je ferai spontanément des communications à la chambre, lorsque la marche des négociations n'y trouvera plus d'obstacle.

M. Renter propose de soumettre une commission chargée d'examiner pourquoi, au lieu de réorganiser la Pologne, les mesures prises de ce genre ont produit la discorde et l'effusion de sang. Il demande que les propositions polonaises soient examinées. La chambre ordonne le renvoi de son rapport.

Dans la séance du 3 juin de l'Assemblée nationale, le représentant Pokrzywnicki a adressé au ministre des affaires étrangères l'interpellation suivante :

1. Est-il vrai que l'envoyé de la république danoise chargé d'une mission à Berlin se rattachant à la question danoise, a été pour le compte du ministre des affaires étrangères ?

« Que le grand-duché de Posen a été déclaré libre et qu'il lui a été donné une constitution libre. »

2. Le ministre des affaires étrangères a-t-il la responsabilité de la cause :

« A laisser sortir librement de nos frontières les pétitionnaires pour aller participer au rétablissement de leur patrie. »

Le ministre a répondu que cette interpellation ne se rapporte qu'à un bruit vague, il ne croit pas devoir y répondre.

Voici comment M. Lacave-Laplagne explique les motifs qui l'ont déterminé à écrire :

« Le ministre des finances, rendant compte à l'Assemblée nationale de son administration, a commencé son rapport dans ces termes : « Vous connaissez l'histoire financière du gouvernement d'Orléans. Chaque année, depuis dix-sept ans, les commissions du budget de la Trésorerie, la presse, ont entonné aux pays les monitions pharaoniques aux adresses, j'ai pu constater les résultats : c'était la désorganisation complète du système de la banqueroute. »

« Il est impossible de parler, une appréciation plus grave. Ce ne sont pas les actes seulement qui sont attaqués, les intentions sont aussi mises en cause. Il s'est rencontré un gouvernement qui, pendant dix-sept ans, a dirigé la désorganisation en système ; qui, pendant tout ce temps, a trouvé des complices dans les hommes qui ont été successivement chargés du maniement des affaires. Il n'est pas un de ces hommes qui puisse rester indifférent à de pareilles imputations ; mais il m'appartient, plus qu'à tout autre, de m'en emparer et de les repousser. C'est moi, en effet, qui, pendant la durée du dernier gouvernement, suis resté le plus longtemps à la tête de l'administration des finances, sept années sur dix-sept, cinq années sur les sept dernières, plus particulièrement incriminées dans un autre document, auquel le passage que j'ai cité fait allusion. Je veux parler du rapport présenté le 9 mars dernier par le même ministre au gouvernement provisoire. »

« A l'époque où parut ce premier rapport, qui reçut une grande publicité, je m'étais demandé et je devais y répondre : cela m'était facile, ainsi qu'on pourra s'en convaincre bientôt. J'en avais certainement le droit, puisque je ne saurais refuser d'accepter, et que je me ferai toujours un honneur de revendiquer la responsabilité d'une grande partie des actes qui servaient de texte aux accusations. C'était peut-être aussi un devoir, car ma position me désignait naturellement pour parler au nom des autres, comme au mien. Cependant, et quoiqu'il m'en coûtât de m'exposer au danger de laisser l'opinion publique s'égarer un moment, il me parut que je devais ajourner l'exercice de ce droit, l'accomplissement de ce devoir. Il me parut que des devoirs plus impérieux encore me prescrivaient ce sacrifice. Je sais bien que des personnes se sont étonnées de me voir garder un seul jour le silence ; elles jugeront si les motifs de ma conduite ont été légitimes. »

« On ne l'a pas oublié, le présent était difficile, l'avenir bien sombre, au moment où le rapport du 9 mars fut publié. Si sa publication avait eu pour résultat de rétablir la confiance, de relever le crédit, j'aurais bien le droit de me féliciter et de dire que ce que le rapport pouvait avoir d'injuste et d'erroné. Evidemment le ministre espérait ce miracle. On ne peut en douter lorsqu'on le voit déclarer que le service des bons du Trésor est assuré, et lorsqu'il admet la possibilité que le cinq pour cent dépasse le pair avant un mois. Quelque éloigné que je fusse de partager sa confiance, devais-je rien faire, rien dire qui pût atténuer l'effet de son travail ? Quels reproches ne m'aurait-on pas adressés, si, dans un intérêt qui m'était personnel, j'avais mis obstacle à la réalisation du bien qu'on attendait ! Quels reproches ne me serais-je pas faits à moi-même si j'avais pu penser qu'en élevant la voix pour me défendre j'avais contribué, en quoi que ce fut, aux catastrophes financières et commerciales qui se sont succédées si rapidement. »

« Je n'ignorais pas d'ailleurs que M. Garnier-Pagès défendait avec courage et énergie ce que je puis appeler, relativement du moins, la cause de l'ordre et de la modération, et je me serais regardé comme bien coupable si, par mes observations critiques, j'avais pu porter atteinte à son influence, et à son autorité. »

« Enfin, quelques vives et peu méritées que fussent les imputations qui retombaient en très-grande partie sur moi, je ne me sentais pas poussé à une prompt réponse par un sentiment d'irritation contre leur auteur. Je tenais compte, d'une part, de la rapidité de son travail : c'était moins de quarante-huit heures après son entrée aux finances qu'il exposait ses idées et ses projets. De l'autre, je rendais justice à sa bonne foi ; il répétait au gouvernement provisoire ce qu'il avait dit plus d'une fois à la tribune, et la distance qui séparait mes opinions politiques des siennes ne m'avait pas empêché de reconnaître, de tout temps, la loyauté de son caractère et la sincérité de ses convictions. »

« Mais si ces diverses considérations ont pu me conseiller de différer quelque temps ma défense, elles ne me condamnaient pas à rester toujours sous le coup des reproches adressés à une administration que j'ai longtemps dirigée ; elles ne pouvaient plus même m'arrêter du jour où un document plus solennel encore que le premier, le rapport du 3 mai à l'Assemblée nationale, a reproduit ces reproches et les a aggravés en incriminant les intentions. Démontrer que ces reproches ne sont pas fondés, que les difficultés actuelles de la situation financière ne viennent pas de l'ancienne administration, c'est de ma part un acte de légitime défense que ne sauraient désapprouver ceux mêmes que je ne parviendrais pas à convaincre. »

« C'est aussi un devoir de bon citoyen, car rien de plus injuste que les erreurs de finances, rien de plus utile que le signaler. C'est un devoir que je remplirai dans la mesure que me prescrivent ma position et les circonstances. Je veux éviter les fausses interprétations, m'abstenir de toute dénigrement. Le ministre annonce, au commencement de son premier rapport, qu'il dira la vérité sans haine et sans crainte, mais aussi sans ménagements. Comme lui, je la dirai sans haine et sans crainte, mais non sans ménagements ; j'en mettrai, au contraire, et beaucoup, je ne m'occuperai que du passé. »

« L'auteur traite des résultats généraux obtenus par la direction imprimée aux finances sous le gouvernement de 1830, et répond aux phrases suivantes du rapport de M. Garnier-Pagès :

« L'Assemblée nationale, déduction faite des rentes qui appartiennent à l'Etat, s'est élevée à 5 milliards 200 millions. Si l'on demande ce qu'il en est advenu, l'esprit s'est déconcerté devant la disproportion des moyens avec les résultats. »

« Ce qui est certain, c'est que de toute la force d'une conviction éclairée et loyale, c'est à la République d'Orléans, et non à quelque temps encore, la banqueroute a été évitée. La République a sauvé la France de la banqueroute. »

Après avoir établi et prouvé par des chiffres officiels qu'en définitive le chiffre de la dette publique ne s'est accru, du 29 juillet 1830 au 22 février 1848, que d'une somme de 422 millions 268,000 fr., qui constitue à cet égard la véritable responsabilité du gouvernement de 1830 envers la France, il continue en ces termes :

« C'est cette somme qui forme le budget du gouvernement de Juillet dans la masse des capitaux dont parle M. Garnier-Pagès, c'est cette somme qu'il faut mettre en comparaison avec ce qu'elle a produit. Cet examen, par lequel je terminerai ces observations, montrera si, selon les expressions du rapport, l'esprit doit s'arrêter déconcerté devant la disproportion des moyens avec les résultats. Il considère, d'abord, au surplus, dans l'énumération de ce qui a été fait pendant dix-sept ans avec les ressources ordinaires et extraordinaires dont le gouvernement a disposé, et une appréciation sommaire du profit qu'en a retiré le pays. »

« La magistrature, dont la position a été sensiblement améliorée dans les degrés, la cour de cassation exceptée, est devenue accessible aux fils de leurs œuvres comme aux favoris de la fortune ; elle a pu être recherchée sans un grand sacrifice par le talent savant et laborieux. La confiance de ses concitoyens assure à son existence honorable. Les tribunaux ont été réparés et les juges des contraventions ont été révoqués ou des restaurations capitales ont été exécutées aux palais de justice de Paris, de Rouen, de Montpellier, de Pau, etc. Une somme considérable a été versée dans les caisses de la ville pour la reconstruction de celui de Paris. »

« Si les traitements des évêques ont éprouvé une forte réduction, ceux des évêques ont été augmentés. Il en a été

de même de ceux des ministres protestants. Le culte israélite a été salariable par l'Etat. La création de plus de quatre mille succursales ou chapelles vicariales a rendu moins pénible aux fidèles l'accomplissement des devoirs de leur religion. Les allocations affectées aux édifices religieux de tout ordre ont été élargies. Les monuments de la foi de nos pères ont été entretenus avec soin, décorés avec grandeur et intelligence ; des travaux de haute importance ont été exécutés à Troyes, à Chartres, à Arras, à Paris, à Rouen, à Metz, à Montauban pour le séminaire protestant. »

« Les agents de la France à l'étranger ont été mis, à mesure de la représentation plus digne et de luter avec moins d'égarement avec les autres puissances. L'établissement d'un grand nombre de consulats nouveaux a satisfait aux vœux et aux besoins du commerce. »

« L'instruction primaire a été, pour ainsi dire, créée et mise à la portée du plus pauvre et du plus éloigné des habitants de la France. Quatorze collèges royaux, des facultés nouvelles, des chaires nombreuses, ont été fondées. Nos bibliothèques, mieux dotées, ont été ouvertes aux heures où l'ouvrier, désireux de s'instruire, pouvait les fréquenter ; des cours pratiques lui ont été offerts aux mêmes heures. »

« Des sommes considérables ont été consacrées à l'établissement de nouvelles lignes télégraphiques et de communication par le télégraphe électrique, à la construction et à l'appropriation des maisons centrales de détention. Le régime des prisons a été perfectionné, la discipline renforcée. Le service des enfants trouvés a été régularisé ; les aliénés ont été recueillis et soignés avec autant de sollicitude, d'humanité et de lumière, qu'ils étaient autrefois négligés et mal traités. Toutes les dépenses utiles dont le vote appartient aux conseils électifs des départements ont reçu des développements incessants et multipliés. »

« Les encouragements à l'agriculture ont été portés de 29,000 fr. à 1 million 400,000 fr. La création à Toulouse d'une nouvelle école vétérinaire, à Aix d'une troisième école des arts et métiers, a diminué les frais de déplacement des élèves appartenant généralement aux classes peu aisées. Les écoles déjà existantes, le conservatoire des arts et métiers, les établissements thermaux, ont reçu de fortes allocations. »

« Un effort plus considérable ; les armes spéciales élevées à une proportion plus en harmonie avec les besoins de l'attaque et de la défense ; des avantages nouveaux accordés aux militaires de tout grade, mais particulièrement aux sous-officiers et aux soldats ; ceux-ci mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus ; le matériel de l'armée accru dans toutes les parties, les établissements militaires multipliés et améliorés, Lyon et Paris entièrement fortifiés, Grenoble, Besançon et Besfort, doubles de force et d'importance, d'autres places entreprises ou recevant des ouvrages nouveaux, toutes mises en bon état ; l'Algérie conquise et pacifiée, malgré les efforts d'un adversaire redoutable, des casernes, des hôpitaux, des magasins construits sur tous les points de son territoire ; ses routes ouvertes, ses ports rendus plus vastes et plus sûrs : tels sont les avantages recueillis par le département de la guerre dans cette lutte de perfectionnements et de progrès. »

(La fin à demain.)

Le travail dans les ateliers nationaux.

— Eh, brigadier, avancez à l'ordre !
— Qu'est-ce qu'il y a, notre contre-maitre ?
— Il y a que l'ouvrage ne va pas fort. Vous allez appeler votre brigade et creuser... attendez un peu (se grattant le front)... c'est cela... vous allez me creuser un trou... de trois mètres vingt-cinq en tous sens. Vous entendez bien ?

— Et où cela ?
— Ici même.
— C'est bon, bourgeois. On va vous en creuser un tout de suite. (A sa brigade nonchalamment étendue au bord d'un fossé.) — Allons, citoyens, à vos pioches ! Il ne s'agit plus de dormir ni de jouer au bouillon. La patrie a besoin d'un trou.

— Tiens, tiens, tiens ! qui est-ce qui a dit ça ?
— C'est le citoyen contre-maitre.
— Ça suffit, brigadier ; nous allons nous y mettre. D'instinct on se met à travailler.

Les ouvriers prennent leurs pioches et travaillent avec la lenteur qui convient à des hommes libres.

L'un d'eux, pour égarer la tâche, entonne d'une voix de Stentor la Marseillaise du travail :

— Allons, enfants de la patrie,
Le jour de pioche est arrivé !

Le trou national est creusé !
Le même contre-maitre examinant son œuvre : Pas trop mal pour des bijoutiers ! — Appelant une autre brigade :

— Mes enfants, vous voyez bien ce trou ?
— Qui, contre-maitre.
— Eh bien, vous allez me boucher ça !
— Ça presse-t-il ?
— Horriblement. Voilà de la terre...
— Elle est toute fraîche !...
Je le crois bien, on vous l'a préparée exprès.

On amène des brouettes. On se met à l'ouvrage. Le trou national est comblé.

Ainsi de suite. La patrie vent un jour des trous et un autre jour des rigoles. Après six semaines de cet exercice, plus ou moins, le terrain est totalement défoncé et impraticable. Il serait bien plus encore si les ouvriers, pour n'avoir pas lu généralement l'Odyssee, ne s'apercevaient néanmoins qu'ils font l'œuvre de Pénélope et ne prenaient le sage parti de combler à l'avance les trous et les rigoles nationales en s'abstenant de les creuser.

Simplicité républicaine ! — Curieux détails.

« Les appartements disposés au palais du Luxembourg pour recevoir LL. Exc. les membres du pouvoir exécutif et le secrétaire, seront bientôt prêts. Il a fallu faire à divers endroits, jadis bureaux de réunion de la chambre des pairs, bureaux de l'administration, couloirs, buvettes, cabinets de lecture, etc., de notables changements, construire des cloisons, ouvrir des portes pour les convertir en salons et en salles à manger, etc., etc. »

« Le mobilier du chancelier et celui du grand référendaire ont été trouvés trop mesquins, trop vieux, trop usés, trop rocaoco, c'est le mot. On les a relégués au garde-meuille, et on a fait venir du Palais National, des Tuileries, de Vincennes, de Saint-Cloud, etc., des bronzes, candélabres, tableaux, tables de jeux, rideaux, tapis, flambeaux, billards, etc., meubles de salon, de salle à manger, ustensiles de cuisine, etc. L'ex-chancelier et l'ex-grand référendaire n'aimaient pas le billard, mais ni le Grand, ni le Petit-Luxembourg n'en possédaient. »

« Quel n'a pas été l'étonnement de Messieurs du pouvoir exécutif ! Pas de billard, grand Dieu ! dans un palais comme le Luxembourg ! Et aussitôt des ordres ont été donnés pour que les appartements de Messieurs les cinq aides aient un billard. Le duc de Montpensier en avait deux très-beaux dans ses appartements de Vincennes ; ils ont été transportés immédiatement au Luxembourg, un dans les appartements de M. Ledru-Rollin, et l'autre, dit-on, chez M. Pagnerre. Les beaux meubles du duc de Montpensier ont suivi la même destination. »

Ainsi de même de tous les autres membres du pouvoir !
« Républicains fastueux et sybarites ! empruntez aux résidences princières et royales tout ce qu'elles ont de plus riche et de plus élégant ! Nous n'y verrons rien d'arabesque, si de vos somptueuses habitations, vous n'encouragez pas des espérances chimériques, et de dangereuses et injustes exigences parmi le peuple des travailleurs. Que vos loisirs soient charmés par les distractions les plus variées et par les arts, mais en retour ne nous donnez pas l'exemple ! »

« Voltaire s'écrit dans une de ses épîtres :
« Rimeux, chantons, buvons, non cher Horace ! »
Eh bien ! nos chers consuls provisoires, suivez le conseil de Voltaire ; rimez, chantez, buvez ! mais ne nous rimez pas ! Tolérez chez les autres

un peu de ce luxe que vous exigez pour vous et qui occupe tant de bras ; que ces palais, que ces chefs-d'œuvre de la statuaire et de la peinture vous élèvent l'âme et l'esprit, et vous fassent rêver pour la France des jours de corde, de prospérité et de grandeur !

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Jeudi, 8 Juin 1848. (Représentation n° 3.)

ROBERT LE DIABLE.

grand-opéra en cinq actes, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de M. G. Meyerbeer.

M. BESSIN, première basse noble, remplira le rôle de *Bartam*.
M. BONNAMI, premier ténor léger, remplira le rôle de *Raimbaud*.
Mme ARGENT, première chanteuse Stoltz, remplira le rôle de *Alida*.
Mme BESSIN, première chanteuse légère, remplira le rôle de *Isabelle*.
Mlle BERNARD, première danseuse noble, remplira le rôle de *Hélène*.

On commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES.

AVIS.

Un JEUNE HOMME, parlant français, hollandais et allemand, se trouvant aujourd'hui sans place, par suite du départ de son maître, désire une place de VALET DE CHAMBRE.

Ayant été 6 ans au service militaire dans la cavalerie, il entend parfaitement le traitement des chevaux.

S'adresser à La Haye, rue dite *Jaufrow Idastrant*, n° 106.

Fonds publics et Buletins de Bourse.

AMSTERDAM 5 JUIN. — Les fonds nationaux et plus particulièrement les 2 1/2 dette active en hausse prononcée avec plusieurs acheteurs. Les transactions ont été assez animées. Espagnols stationnaires avec peu d'affaires. — Autrichiens sans variations.

Les fonds Russes et notamment les 4 p. c. trouvent constamment des preneurs, et ferment encore avec une forte demande. — Perou plus offert. — Escompte 4 p. c.

ROTTERDAM 5 JUIN. — Il ne s'est traité que quelques affaires de très-peu d'importance aux cours notés. Espagnols liv. 170, 9 5/16 nouv. coup. dito 6 1/2.

ANVERS 5 JUIN. — Bourse ferme, transactions limitées. — Point de cote de Paris a cause du Dimanche.

MADRID 30 MAI. — (Cours authentiques) 3 p. c. 21 1/4 P. après la bourse 21 1/8 A. 5 p. c. 13 3/4 P. Après la bourse 13 1/2 A. Dette sans int. 5 1/4 P. Après la bourse 5 1/8 A. Chârges : Paris 4 50 A. Londres 41. 50 P.

VIENNE 2 JUIN. — Met. 5 p. c. 62 1/2 ; 4 p. c. 52 1/4 ; 3 p. c. 41. Change : Amsterd. 155. Londres 49. 54. Paris 132.

Bourse d'Amsterdam du 5 juin.

Dette act. 2 1/2	41 1/2	Portug. à L. 3	Peru.....	6 1/2
Dito dit. 3	48 1/2	Dito dit. 4	Grenade.....	1
Dito dit. 3	48 1/2	D'int. à Conto	Venez.....	2 1/2
Dito dit. 4	63 1/2	O. russes Hope. 5		
Emples L. 0 1/4	61 1/2	Dito dit. 5	Changes.	
S. d'Am. 3 1/2	62 1/2	Certific. dit. 5		
C. de fer R. 4	65 1/2	Cert. à Hamb. 5	Madrid 3/m.....	200 n. A.
Ch. de fer Holl.	55 1/2	Insc. au gr. l. 6	Lisbonne 3/m.....	40 A.
Dito dit. 4	76	Certific. dit. 6	Gènes 2/m.....	44 A.
Belgique.....	4 1/2	Pologne Cert. 4	Napels 2/m.....	71 P.
D. Rothsch. 2 1/2	31, 32 1/2	Lots Pol. R. 300	Vienna 6/8.....	30 A.
Esp. Ard. 3 1/2	92 1/2	Dito dit. R. 500	Frankfort 6/8.....	98 A.
Dito de 5 1/2	94 1/2	Amér. Phil. B. 6	S. Petersb. 2/m.....	100 A.
Dito Pièce. c. 5	95 1/2	Dit. et. da B.	Londres court.....	100 A.
Dito..... c. 5	22 1/2	Autr. Met. 5	Hamb. court.....	100 A.
D. int. à 6 m. 3	16 1/2	Dito..... 2 1/2		
Coup. Ardoin.	6 1/2	Braz..... 5		
Passive.....		Dito 1843.....		
Deferred.....		N. Mexic.....		
Det. diff. à P. 2 1/2				

Bourse de Rotterdam du 5 juin.

PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2	100	ESP. — Ard. int. L. 510 3	0/0
Dito dit. 3	100	RUSSIE. — Emprunt	
Dito dit. 4	100	Hope 1798 & 1816, 5	
Dito dit. 5	100	Autriche. — Certific. Mét. 2 1/2	28 1/2

Bourse d'Anvers du 5 juin.

Belgic. C. de la B. B. 2 1/2	33 1/2	PRUSSE. Dito. à Berl. 1832	
Cert. de la soc. g. R. 2 1/2	33 1/2	NAPLES. Cert. Falconet. 5	
Emprunt..... 3		ETAT ROMAIN. 5	52 1/2
Dito..... 4		Changes.	
Dito..... 4 1/2	61 1/2		
Dito de 1840..... 5	66 1/2		
Dito 1842..... 5			
HOLLANDE. Dette act. 2 1/2			
Avanceur. Métallique. 5			
Dito 2 1/2			
Lots de fl. 250 emp. 1839			
Dito de fl. 500			
POLOGNE. Lots de fl. 300.			
dito de fl. 500			
BADE. Lots de fl. 50 1840.			
Dito 1845.....			
ESPAGNE. Emp. 1838..... 5			
Dette différ. 1831.....			
Dito passive 1834.....			
Russie. Emp. à ans. R. C. 5			
Dito dit. nouvel. 5			

PAR TELEGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam.

CE JOUR-DUI 6 JUIN 1848.

PAYS-BAS. — Dette active.....	100
Dito dit.	100
Dito dit.	100
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510.....	100
Dito intérieur L. 510.....	100
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 & 1816.....	100
AUTRICHE. — Certific. Métallique.....	100

A LA HAYE, chez C. Van der Meer, N° 75.